

NOUVEAU
TESTS 2017/2018

Pour les 6/12 ans
nés entre le 01/01/2011 et le 31/12/2005

École municipale de natation

Tu veux apprendre à nager
ou te perfectionner... Rejoins-nous !



LES TESTS

**Du mercredi 21 juin au
samedi 1^{er} juillet 2017**

Mercredi	● De 13H30 à 15H45
Vendredi	● De 17H15 à 18H45
Samedi	● De 9H00 à 12H00

- Se munir d'un maillot de bain, d'un bonnet de bain et d'une pièce 1€ pour fermer le casier -

Piscine Municipale Charles Moreira - Cité des Sports du Parc de Bellevue
Avenue du Colonel Manhès - 02.48.75.64.17

L'encadrement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée qui accompagnera vos enfants toute l'année afin de les familiariser avec le milieu aquatique et les initier aux techniques de nage.

Les groupes

Des groupes après test seront constitués sur chaque créneau afin de proposer aux enfants des apprentissages adaptés à leur niveau :

- Groupe 1 :** Familiarisation des jeunes enfants aux spécificités de l'eau en les guidant vers l'autonomie. Cela permet d'aborder différentes situations favorisant les déplacements en surface et en immersion.
- Groupe 2 :** Acquérir les fondamentaux techniques et respiratoires de la nage ventrale et dorsale.
- Groupe 3 :** Obtention d'un brevet de 50 mètres en deux nages codifiées (25 mètres ventrale et 25 mètres dorsale).

Les tests

Les tests auront lieu **du 21 juin au 1^{er} juillet 2017**.
Se présenter au créneau de son choix.

Les inscriptions

À partir du jeudi 20 juillet 2017
au guichet unique. (Attention places limitées)

Du lundi au vendredi de 8^h à 12^h et de 13^h30 à 17^h30 et le samedi de 9^h à 12^h

Place de l'Hôtel de Ville - 02.48.52.65.48

Pièces à fournir le jour de l'inscription

Pour les enfants non inscrits sur une activité pour l'année scolaire 2017/2018 ou un dossier famille non à jour, vous devrez prévoir :

- le livret de famille ● le carnet de santé ● un justificatif de domicile de moins de trois mois ● un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation, daté de moins de trois mois (pour les nouveaux) ● une attestation d'assurance responsabilité civile

Pour valider l'inscription, le dossier doit être complet

Le coût

Forfait annuel : habitants de Vierzon : **70 €**,
habitants hors de Vierzon : **150 €** (ne payant aucun impôt local à Vierzon)

Possibilité de régler le forfait en plusieurs fois (3 maximum) et facturation à la fin du mois suivant l'inscription au guichet unique :

- Habitants de Vierzon : 30 € minimum en octobre, 20 € en novembre et 20 € en décembre
- Habitants hors de Vierzon : 50 € en octobre, 50 € en novembre et 50 € en décembre

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà du 31 décembre 2017